

DÉPARTEMENT
de la
Morbihan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 Avril 1953 1953

OBJET :

Marché de gros
été

L'an mil neuf cent ~~cinquante trois~~, le 8 du mois
d'Avril, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Repuani, Maire, en session

}	ordinaire
	extraordinaire

d'après convocations faites le 2^e Avril 1953

3030

NOMBRE
de
votants municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Repuani, Veyssière, Rocheteaux,
Chauboulin, Prugnaud, Melle Riboulet, M. Bujard, Guillaud
Sausset, Dufour, Lafage, Juvil, Dousoy, Pérardéau, Coust-
met, Leulin, Chaperard, Bouchet, Rouget

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le marché de gros se tiendra pendant la saison
estivale 6 jours par semaine (au lieu de 3 jours pendant
l'autre partie de l'année)

En conséquence, le tarif des abonnements au
marché de gros sera doublé du 1^{er} Juin au 31 Aout.

Approuvé
La Rochelle, le 22 Avril 1953
Le Préfet
Si né : R. HIRSCH

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
in public, établir à
te la désignation de
voix (Art. 51 de la loi
avril 1884).

mentionner à la suite
se qui les a empêchés
ancer (Art. 57 de la loi
cipale).